

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le bill présenté par le ministre. Dans ses remarques d'introduction, il a dit, et je pense que je le cite fidèlement, qu'il ne fallait en aucun cas considérer le bill comme une révision majeure de la loi. Il a également dit que des consultations avec les provinces ont eu lieu au sujet de ce bill. Je me demande si, au cours de ces consultations, le ministre a tenu compte du fait que lorsque la période passera de trois ans à un an, le besoin d'espace s'accroîtra considérablement.

La période aurait toujours dû être d'un an et elle n'aurait jamais dû être modifiée par le gouvernement. Quand on a porté cette période à trois ans, les dirigeants de l'Armée du salut et d'autres groupes ont critiqué la décision du gouvernement. Dans ma propre région, le taux actuel de fréquentation des écoles de métiers est très élevé et je doute fort qu'il soit possible de l'augmenter. La construction d'une nouvelle école, j'espère, améliorera la situation.

Je me réjouis de la nomination du nouveau ministre de la Main-d'œuvre, surtout que, dorénavant, je n'aurai plus affaire au député au visage impassible et au cœur de pierre qu'était son prédécesseur, l'un de ceux qui jamais ne descendent de leur tour d'ivoire, jamais ne sourient et qui, je pense, n'ont pas la moindre idée du mot chômage. En effet, il se montrait toujours absolument sans merci pour les chômeurs et ceux qui ont besoin d'aide. Cette attitude est celle de nombreux ministériels qui ne semblent pas se rendre compte du problème. Je ne puis dire la même chose du nouveau ministre qui s'est toujours montré on ne peut plus désireux de collaborer et de travailler avec tous les députés de la Chambre. Ma voix est celle de l'expérience. C'est l'impression que j'ai de lui et j'ai hâte qu'il nous propose de nouvelles modifications. J'ai assez lancé de roses au ministre pour le moment, passons maintenant aux épines.

A l'instar du député de Bonavista-Twillingate—je devrais dire le député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) parce que l'ancien député de Bonavista-Twillingate occupe maintenant un poste grassement rétribué que je lui souhaite de conserver—je veux rendre hommage à l'ancien sous-ministre du beau travail qu'il a accompli. Je félicite le nouveau sous-ministre et j'espère qu'il pèsera ses déclarations, qu'il ne les fera pas à la légère. Je pense surtout aux déclarations relatives aux problèmes d'assurance-chômage et au versement des prestations.

Je sais bien que cela n'a rien à voir au bill à l'étude, mais j'espère que le nouveau sous-ministre ne continuera pas d'imputer toutes les difficultés aux prestataires plutôt qu'aux rédacteurs de certaines mesures. J'espère aussi qu'il ne parlera pas aussi étourdiment qu'il l'a fait dans le passé, sans connaître les faits. Ceux d'entre nous qui sont députés depuis quelque temps savent que tous les jours de 10 à 12 personnes les appellent pour se plaindre de n'avoir pas reçu leurs prestations d'assurance-chômage; en fait, ils n'avaient pas reçu de prestations depuis des semaines et parfois des mois.

Le bill C-195 est une pitoyable tentative pour améliorer le fonctionnement du programme de formation de la main-d'œuvre. Il remédie à certaines injustices et règle certains problèmes d'ordre administratif mais, somme toute, il n'améliore pas le programme actuel. Le bill C-195 propose, sauf erreur, cinq modifications fondamentales.

Premièrement, le bill propose d'abolir les restrictions d'après lesquelles, actuellement, les requérants doivent avoir travaillé trois ans ou encore avoir des personnes à leur charge pour avoir droit aux prestations. A l'avenir, ceux qui auront quitté l'école depuis 12 mois en tout, c'est-à-dire pas nécessairement sans interruption, auront droit aux allocations. Deuxièmement, le bill prévoit que les frais de formation que le gouvernement fédéral rembourse aux provinces seront précisés d'avance par un contrat. Actuellement, le gouvernement fédéral paie simplement la note après coup.

• (1520)

Troisièmement, le bill permettrait au gouvernement fédéral de passer un contrat relatif à un cours de formation avec un groupe ou une association d'employeurs et non pas seulement avec un seul employeur. Quatrièmement, le bill propose d'abolir les restrictions imposées à la formation en cours d'emploi, comme le Conseil économique du Canada, les députés conservateurs-progressistes et nombre d'autres critiques le préconisent depuis longtemps. Enfin, le bill permettrait de verser à ceux qui n'ont personne à leur charge une somme inférieure à celle qui est prescrite.

A vrai dire, les deux seuls changements importants sont ceux qui suppriment les restrictions aux allocations et aux programmes de formation dans l'industrie. On les attendait depuis longtemps. Pour le reste, le bill est une grande déception. Ces changements, à eux seuls, ne peuvent améliorer sensiblement le programme. Les Canadiens peu instruits, à revenu modeste, surtout dans les régions rurales ou éloignées, ne seront pas plus avancés une fois le bill adopté. Plusieurs groupes de gens estimables se plaignent que le rôle du programme soit trop restreint pour lutter efficacement contre la pauvreté. Le rapport du comité sénatorial spécial de la pauvreté signalait l'inefficacité du programme dans ce domaine. Je vous cite un passage de la page 162:

Les programmes fédéraux de main-d'œuvre, à l'instar des autres programmes nationaux de développement économique, n'ont en définitive qu'un rapport limité avec la question de la pauvreté. De fait, ce ne sont pas des programmes contre la pauvreté, et ils ne sont et ne peuvent être évalués en fonction d'une contribution directe à la réduction ou à l'élimination de la pauvreté.

On trouve également le grief suivant dans le rapport de 1969 de la Commission de planification de l'agriculture:

Pour ce qui est de réduire le nombre des agriculteurs pauvres, le rôle (du programme de formation de la main-d'œuvre) . . . semble restreint. On espère tout au plus que ces programmes fourniront des solutions de rechange aux jeunes exploitants, aux fils d'agriculteurs dont la terre est peu rentable et aux autres jeunes ruraux insuffisamment équipés pour devenir des agriculteurs modernes . . . Mais ce serait irréaliste de chercher des avantages considérables du programme pour les personnes d'âge mûr, qui représentent une proportion considérable du secteur agricole pauvre de nos jours.

Des difficultés se posent même pour atteindre les jeunes agriculteurs. Ainsi la plupart des cours de formation exigent au moins la dixième année scolaire.

Tout à l'opposé de ce tableau réaliste du rôle du programme de formation de la main-d'œuvre dans la lutte contre la pauvreté se place le ton de suffisance de l'ancien ministre de la Main-d'œuvre—je signale qu'il s'agit bien de l'ancien et non du ministre actuel—qui déclarait dans son rapport sur le programme de formation de la main-d'œuvre de 1970 au Canada que le programme: